

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**N° : R-3970-2016**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**,  
société dûment constituée, ayant sa principale  
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville  
et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Gaz Métro »),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**

*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

---

Je, soussignée, VALÉRIE SAPIN, directrice, Marketing et innovation, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Aux demandes 14.3 et 14.4 de sa Demande de renseignements n° 1 formulée dans le cadre du dossier R-3970-2016, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (ci-après « FCEI ») souhaite obtenir les mises à jour de l'équilibre offre-demande et des prévisions de prix des unités d'émission pour la période de conformité 2015-2017 (ci-après les « Mises à jour »);
4. Gaz Métro dépose sous pli confidentiel les Mises à jour demandées par la FCEI aux annexes 3 et 4 de la pièce Gaz Métro-14, Document 4;
5. La communication des Mises à jour, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations qui doivent demeurer confidentielles;
6. En effet, les Mises à jour ont été préparées par Bloomberg New Energy Finance (« BNEF ») suite à la signature d'une entente contenant une clause de confidentialité. Par conséquent, en divulguant au public les Mises à jour, Gaz Métro contreviendrait à ses obligations contractuelles;
7. De plus, la divulgation des Mises à jour nuirait aux relations futures que Gaz Métro souhaiterait entretenir avec BNEF;
8. Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Mises à jour pour une durée indéterminée;

9. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

*(s) Valérie Sapin*

---

VALÉRIE SAPIN  
Directrice, Marketing et innovation

Affirmé solennellement devant moi,  
à MONTRÉAL, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2016

*(s) Mélanie Beauvais, 181625*

---

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts  
judiciaires du Québec